

DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX DE LA VITICULTURE : UNE ANALYSE COMPORTEMENTALE DES BLOCAGES ET DES LEVIERS D'ACTION

Thèse de Yann **RAINEAU**¹

Christian **HUYGHE**²

Directeurs de thèse :

Éric GIRAUD-HÉRAUD, Directeur de recherche INRA/Université de Bordeaux, Directeur
Yves SURRY Professeur, SLU Uppsala, Directeur

La thèse de Yann Raineau est une remarquable thèse en économie expérimentale, portant sur l'analyse des différents leviers qui peuvent être mobilisés pour une transition de la viticulture vers une plus faible utilisation des produits de synthèse, sulfites d'une part et pesticides d'autre part.

Cette thèse s'appuyait d'abord sur une analyse très solide de l'état de l'art,

- d'une part de la question des produits de synthèse utilisés en viticulture. Ceci concernait tout d'abord les sulfites utilisés en vinification pour éviter les processus d'oxydation et maîtriser les dérives fermentaires. Yann Raineau y approchait de façon intéressante les différences de perception entre pays. Cette question concernait bien évidemment la question des pesticides, en particulier les fongicides pour maîtriser le mildiou et l'oïdium, sujet des pesticides oh combien sensible en viticulture, et en viticulture bordelaise en particulier. La thèse avait débuté avant que ce sujet ne prenne une acuité forte en 2016 et les résultats n'en sont que plus pertinents et utiles ;
- l'analyse de l'état de l'art portait également sur les méthodes utilisées en économie expérimentale, que Yann Raineau a utilisées au cours de sa thèse. Ceci concernait d'une part les méthodologies mobilisées pour approcher le comportement à payer des consommateurs, et analyser sans biais leurs réponses à des informations complémentaires, au-delà de la seule qualité gustative ou organoleptique d'un produit alimentaire. Dans une seconde partie, moins développée, Yann Raineau se posait la question des apports des 'nudges' pour modifier les comportements. C'est un domaine nouveau en économie et en économie expérimentale et sa thèse apporte une solide analyse de ce qui est disponible dans ce domaine émergent.

La thèse de Yann Raineau comportait ensuite deux parties expérimentales distinctes, l'une relative aux comportements des consommateurs et l'autre relative au comportement des viticulteurs.

Pour les consommateurs, avec une approche expérimentale définie à partir de l'analyse critique de la littérature, Yann Raineau a dans un premier temps analysé la réponse des

¹ Thèse présentée pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Bordeaux, École doctorale : Entreprise, Économie, Société, Spécialité : sciences économiques, soutenance le 16 mars 2018

² Membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France, (section 1, Productions végétales)

consommateurs à des modifications du processus de vinification avec la réduction de l'usage des sulfites. Ceci lui permet de retrouver des résultats déjà obtenus au niveau international, à savoir une réponse positive à une information sur la réduction de la teneur en sulfites, avec des différences de réponse selon les catégories et selon les types de vin. On y retrouve bien l'attrait des consommateurs pour la naturalité des processus de vinification.

Dans un second temps, et c'est ce qui me semble le plus remarquable dans cette thèse, il a analysé, avec des panels très solides de consommateurs 'entraînés', la réponse à une information sur l'usage de traitements phytosanitaires et sur la présence de résidus. Cette réponse des consommateurs est exprimée par le consentement à payer. Le dispositif expérimental comportait quatre vins rouges (Bordeaux classique, Bordeaux Premium, Bio, Cépage résistant). Les trois premiers vins étaient produits à partir des cépages traditionnels bordelais, tandis que le cépage résistant est un cépage nouveau, original, non typique des vins bordelais. Les traitements phytosanitaires étaient exprimés en IFT (Indice de Fréquence de Traitements), hors produits de biocontrôle. Les résidus étaient exprimés en nombre de molécules résiduelles détectées, ces données étant issues de dosages en laboratoire au moment de la mise en bouteille. Le résultat montre que, comme attendu, le consentement à payer suite à la seule dégustation met les deux Bordeaux en tête, avec un avantage pour le Premium, puis vient le vin Bio, et enfin de cépage résistant, au goût inhabituel. L'addition progressive d'informations relatives aux modes de production en matière de protection des cultures modifie très profondément le classement, puisqu'*in fine*, c'est le vin issu du cépage résistant qui a le consentement à payer le plus élevé en raison d'un IFT très bas et d'une absence de résidus, suivi du vin Bio en raison de son caractère bio et d'un IFT bas. Les deux vins Bordeaux ferment la marche, le Premium devançant toujours le Bordeaux classique. De façon très intéressante, ce classement se retrouve pour tous les types de consommateurs, hommes et femmes, quel que soit l'âge et le revenu. La solidité de ces résultats souligne l'importance qu'une information sur les modes de protection des vignobles auraient sur les consommateurs, information aujourd'hui disponible, ou une information sur la présence de résidus, élément plus difficile à généraliser avec les méthodes d'analyse qui peuvent être mises en œuvre de façon économique.

La seconde partie expérimentale importante concerne la conception et le déploiement d'un nudge auprès des viticulteurs. Qu'est-ce qu'un nudge ? Le concept est né en partie des travaux du psychologue Kaheman (Prix Nobel) en 1955. Il s'agit de chercher à modifier le comportement des acteurs et des individus en leur donnant une information supplémentaire ; en d'autres mots : faire changer les comportements sans contraindre.

En travaillant avec la Coopérative de Tutiac, Yann Raineau a conçu un nudge basé sur les données de l'ensemble des viticulteurs de la coopérative. Le dispositif expérimental consistait à fournir pour un premier groupe expérimental la valeur moyenne en nombre d'IFT et sa valeur individuelle, ces données étant issues de la campagne précédente. Le second groupe expérimental recevait un graphe de la distribution des IFT parmi tous les viticulteurs de la coopérative, graphe sur lequel sa valeur individuelle était positionnée. Ces deux groupes et le groupe témoin recevait par ailleurs une même documentation sur la problématique de la protection du vignoble. Au terme de l'année expérimentale, il apparaît que le premier groupe expérimental réduit en moyenne de presque 1 son IFT fongicide, cette réduction étant évidemment plus marquée chez ceux qui traitent beaucoup. A contrario, le 2 qui recevait plus d'informations voit peu d'incidences. En effet, ceux qui utilisent plus de fongicides que la moyenne, voient également que d'autres en utilisent encore plus. Malheureusement sur la durée de la thèse, cette expérimentation n'a été conduite que sur une seule année, et il aurait été intéressant de voir si les viticulteurs ont été durablement influencés ou non.

Cette thèse est remarquable à plusieurs titres : l'ambition des questions de recherche qu'elle traite, l'ampleur des démarches expérimentales mises en œuvre, des qualités pédagogiques

incontestables où chaque traitement économétrique est expliqué minutieusement et sans faux semblants, sa rigueur d'analyse, la créativité des réponses apportées, la curiosité révélée par les digressions de revue de littérature.

Ces travaux sont pionniers dans le domaine de la protection du vignoble et ouvrent la voie d'une part à des travaux de recherche tout à fait passionnants qui se poursuivent aujourd'hui au sein de l'ISVV à Bordeaux. Ils ouvrent également la voie à des actions concrètes en termes de politiques publiques et auprès des acteurs économiques pour une transition dans la protection du vignoble, tout en améliorant la réponse aux attentes des consommateurs. Ceci trouve notamment son champ d'application au sein du projet de Territoires d'Innovation, VitiRev, qui se construit en Région Nouvelle-Aquitaine et dont Yann Raineau est un des artisans.